

#### REPUBLIQUE FRANCAISE Commune de WIMMENAU

## **ARRETE N° 06/2018**

# ARRETE DE FERMETURE PONT « CHEMIN HORSTAL »

Le Maire de la Commune de WIMMENAU,

**VU** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des communes, notamment l'article 25,

VU le code de la route,

**VU** la lettre de demande faite en date du 30 mai 2018 par la Sté ALSACE NACELLES de WEYERSHEIM, représentée par Marie ROUX,

**CONSIDERANT QUE** la Sté ALSACE NACELLES, représentée par Marie ROUX envisage d'effectuer des travaux sur le pont de la ligne SNCF de Mommenheim à Sarreguemines. Ces travaux de visite détaillée de l'ouvrage d'art (SNCF) à l'aide d'une nacelle routière nécessitent la fermeture du pont au PK 27+622 situé dans la zone de travail et l'interruption de la circulation,

### ARRETE

Article 1er: En raison de travaux de visite détaillée de l'ouvrage d'art (Pont SNCF) à l'aide d'une nacelle routière au PK 27+ 622 situé chemin rural « Horstal » à WIMMENAU, la zone du chemin « Horstal » sera interdite à toute circulation

# ⇒Le vendredi 22 juin 2018 à partir de 08 H jusqu'à la fin des travaux, maximum jusqu'à 18 h 00.

Le passage sur cette zone sera donc fermé à la circulation.

<u>Article 2</u>: La signalisation correspondante aux prescriptions du présent arrêté sera mise en place par les soins de la Sté ALSACE NACELLES.

#### **Article 3**: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La SNCF Unité des voies de SAVERNE
- L'Office National des Forêts à SAVERNE
- Le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- La Sté ALSACE NACELLES

Fait à Wimmenau, le 30 mai 2018 Le Maire Marc RUCH